

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DEVE 40 - DASCO Adhésion (8.000 euros) à l'association à Un Plus Bio pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Un Plus Bio ;

Sur le rapport présenté par Madame Audrey PULVAR au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer à l'association Un Plus Bio dont le siège social est situé au 68 bis Avenue Jean Jaurès, 30900 Nîmes.

Article 2 : Le montant de la cotisation à Un Plus Bio est fixé à 8 000 euros au titre de l'année 2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, sous réserve de la disponibilité des crédits de la manière suivante :

- 4 000€ sur les crédits de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;
- 4 000€ sur les crédits de la Direction des Affaires Scolaires.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO